

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

SOMINVAL – 12 avenue Jean Joxé – 49109 ANGERS CEDEX 2

OPERATION

**REALISATION DE LOCAUX POUR ARCHIVES
MARCHE D'INTERET NATIONAL D'ANGERS**

Règlement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres : **le 17 février 2012 avant 12 h.**

ANGERS, le 23 janvier 2012

Article 1^{er} – Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de :

- **Réalisation de locaux pour archives sur le site du MIN d'Angers,**

pour le compte de la SOMINVAL, maître de l'ouvrage.

1.2. Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3. Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 6 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Menuiseries intérieures bois
2	Cloisons – Doublage
3	Plafonds suspendus
4	Peinture – Revêtements muraux – Sols collés
5	Plomberie – Chauffage – Ventilation
6	Electricité

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Plusieurs lots pourront être confiés au même candidat. Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

1.4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5. Nomenclature communautaire

Sans objet

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le délai d'exécution comprend la période de préparation, les congés payés et éventuelles intempéries.

En tout état de cause, le chantier devra être terminé fin mai 2012.

2.2. VARIANTES ET OPTIONS

2.2.1. Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre conforme à la solution de base décrite dans le CCTP. Ils peuvent également présenter une offre comportant des variantes. Les variantes, par rapport aux spécifications du cahier des charges, sont autorisées sous réserve du respect des exigences minimales suivantes :

- ↳ Variante à visée économique dans le respect du programme des travaux.

Les candidats produiront un dossier complet pour chacune des variantes proposées présentées sous la forme d'un devis descriptif estimatif. Le montant de(s) variante(s) est(sont) reporté(s) dans l'acte d'engagement.

2.2.2. Options

Chaque candidat concerné par les lots ci-dessous devra faire une proposition pour chacune des options suivantes :

Lot 1 : Menuiseries intérieures bois

- ↳ Option : fourniture et pose d'une ossature bois locaux archives 2 et 3

Lot 2 : Cloisons - Doublages

- ↳ Option : Façon de cloisons, support ossature primaire des faux-plafonds

Lot 4 : Peinture – Revêtements muraux – Sols collés

- ↳ Option 1 : Mise en peinture des poteaux bois des locaux archives 2 et 3
- ↳ Option 2 : Mise en peinture des cloisons support ossature primaire des faux-plafonds locaux archives 2 et 3

2.3. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs

Le paiement des sommes dues sera effectué par virement et dans un délai global de 30 jours.

Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde.

Le CCAP précise les conditions d'exécution financière du marché.

3. LES INTERVENANTS

3.1. MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par:

Cabinet GOUSSET SAS
20 rue Gustave Mareau
49000 ANGERS

Mandataire du groupement :

Cabinet GOUSSET SAS / M. Luc DAVEAU / AB INGENIERIE

La mission de maître d'œuvre est une mission de base accompagnée d'une mission complémentaire OPC.

3.2. CONTROLE TECHNIQUE

La mission de contrôle technique sera assurée par :

BUREAU VERITAS – Agence d'Angers
2 rue Olivier de Serres – BP 97134
49071 BEAUCOUZE Cedex

3.3. SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

La mission de coordination de sécurité et protection de la santé de niveau III est assurée par :

APAVE - Angers
ZAC de l'Hoirie
49071 BEAUCOUZE

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. REMISE DU DOSSIER

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement par le maître d'œuvre, sur support papier. Il n'y a pas d'envoi dématérialisé. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier est à retirer chez :

GRAFIBURO
28-30 boulevard Gaston Birgé
CS 50045
49 000 ANGERS CEDEX 2
Mail : grafiburo@smbgroupe.fr

4.2. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes

- ↳ Le présent règlement de la consultation (RC)
- ↳ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- ↳ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ↳ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés
- ↳ La décomposition globale et forfaitaire (lots 1 à 6)
- ↳ Le calendrier prévisionnel de phasage et d'exécution
- ↳ Le PGCSPS
- ↳ Les plans.

5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction française, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1. DOCUMENT A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- ↳ DC1 ou lettre de candidature
- ↳ Une adresse électronique valide et régulièrement consultée.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- ↳ DC2 ou tout renseignement contenu dans de document sous toute autre forme et notamment les 3 derniers chiffres d'affaires disponibles ou toute preuve d'une capacité financière suffisante par rapport à l'importance du ou des lots considérés.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- ↳ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- ↳ Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyées d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,
- ↳ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat le souhaite, il peut d'ores et déjà produire :

- ↳ Si le DC1 n'est pas produit, la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé dans les conditions du & du U de l'article 46 du Code des marchés publics.
- ↳ L'ensemble des attestations fiscales et sociales dans les conditions du 2 du I de l'article 46 du Code des marchés publics (attestations délivrées uniquement en ligne par les services fiscaux et par l'URSSAF).

Ces pièces seront exigées lors de l'attribution du marché.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours ouvrés. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- ↳ L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé et ses annexes,
- ↳ La décomposition du prix global forfaitaire pour chacun des lots datée et signée,
- ↳ Le mémoire justificatif complété des éléments demandés (organisation du chantier avec effectif affecté, planning, ... et descriptif des matériels utilisés et matériaux proposés) et des justifications et observations de l'entreprise.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2. VARIANTES

Les candidats présenteront, s'ils le souhaitent, un dossier général "variantes" comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3. USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU

Sans objet

6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- ↳ - capacités techniques,
- ↳ - garanties professionnelles et financières,
- ↳ - références.

Les critères retenus pour la sélection et le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	80
2- Valeur technique	20

Méthode d'analyse du critère prix : les offres sont notées sur dix puis multipliées par le coefficient de pondération. La meilleure offre détermine la note maximale (note 10) et sert de référence pour la notation des autres offres. La formule appliquée pour chacun des prix est la suivante :

Note de l'offre = note maximale x [1-(valeur de l'offre – valeur meilleure offre) / valeur de la meilleure offre]

En cas de note inférieure à 0, celle-ci obtiendra une note égale à 0.

Dans l'hypothèse où le critère prix est apprécié au regard de plusieurs prix, la note relative au critère « prix » est égale à la moyenne des notes ainsi obtenues.

La valeur technique sera appliquée au regard de la note méthodologique sur les points suivants : l'organisation du chantier (effectifs affectés, cohérence du planning,...) et adéquation avec les prestations demandées de la qualité des matériels utilisés et des matériaux proposés.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

A l'issue de l'analyse des offres, la personne publique engagera des négociations, sauf dans le cas où les offres présentées seraient satisfaisantes sur les plans financier et techniques. Les échanges pourront se faire par courrier électroniques ou par tout autre moyen déterminé par la personne publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront uniquement remises sous support papier. Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Réalisation de locaux pour archives
sur le site du MIN d'Angers

Lot n°

NE PAS OUVRIR
Ainsi que le nom du candidat

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Envoi des plis :

SOMINVAL
12 avenue Jean Joxé
49109 ANGERS CEDEX 2

Dépôt des plis :

SOMINVAL
12 avenue Jean Joxé
49109 ANGERS CEDEX 2

Heures d'ouvertures :

Matin : 8h-12h
Après-midi : 14h-17h30 et le vendredi 14h-17h

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenue ; il sera renvoyé à son auteur.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

Renseignements administratifs :

SOMINVAL
12 avenue Jean Joxé
49109 ANGERS Cedex 2
Jacques Mary
Tel : 02.41.31.19.19

Renseignements techniques :

Cabinet GOUSSET
20 rue Gustave Mareau
49000 ANGERS
Frédéric SALLE
Tel : 02.41.25.33.94

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises attributaires du dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2. VISITES SUR SITE

Visite laissée à l'initiative du soumissionnaire.

Prendre contact avec Monsieur Thierry FER au 02.41.31.19.19.

9. CLAUSES COMPLEMENTAIRES

Voies et délais de recours

- Les entrepreneurs ou prestataires ayant soumissionné au présent marché seront recevables à former une requête en référé précontractuel du lancement de la publicité jusqu'à la signature du marché.
- Les entrepreneurs ou prestataires ayant soumissionné au présent marché seront recevables à former un recours contre le contrat devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

Fait le 23 janvier 2012, à Angers.